

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_44
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Communication, Culture, Evènementiel, Protocole, prospection commerciale, démocratie locale et citoyenne
Service en charge : Culture et Animations

OBJET : Attribution et versement - Subventions de fonctionnement à l'Ecole de Musique et aux Associations à caractère artistique et culturel au titre de l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en son article L2121-29,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les dossiers de demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2026 déposés respectivement par l'école de musique et les associations à caractère artistique et culturel,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions et projets, favorisant l'accès des citoyens au domaine artistique et culturel,

Considérant que l'association FESTYVOCAL organisera en 2027 la sixième édition de son festival, avec le soutien de la Ville de Firminy,

Considérant que la Ville de Firminy est aussi sollicitée par une association ayant une mission humanitaire internationale, ainsi que par une association locale organisant un évènement culturel à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, pour leurs demandes de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations agissant dans le cadre de la coopération internationale, et portant des éléments culturels dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine,

Considérant que le seuil de 23.000,00 € est dépassé pour l'association dénommée POLE MUSIQUES & ARTS DE FIRMINY, il est donc nécessaire d'établir une convention d'objectifs et de partenariat avec celle-ci,

Et vu le projet de convention d'objectifs et de partenariat entre le POLE MUSIQUES & ARTS DE FIRMINY et la Ville de Firminy tel que rapporté en annexe.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_44
Référence Nomenclature n°7.5

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement des subventions de fonctionnement à l'Ecole de Musique, aux Associations à caractère artistique et culturel, à celle organisant un événement culturel, ainsi qu'à l'association ayant une mission de coopération internationale, au titre de l'année 2026 selon les modalités ci-dessous :

SUBVENTIONS DE PLUS DE 1 000€ :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026 65 – 6574 – 33	1^{er} VERSEMENT 1^{er} TRIMESTRE 2026	2^e VERSEMENT 2^e TRIMESTRE 2026
RADIO ONDAINE	2 500€	1250€	1250€
CABARET VERT	1 700€	850€	850€
ON EN FAIT TOUTE UNE HISTOIRE	3 000€	1 500€	1 500€

ASSOCIATIONS MUSICALES	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026 65 – 6574 – 311	1^{er} VERSEMENT 1^{er} TRIMESTRE 2026	2^e VERSEMENT 2^e TRIMESTRE 2026
POLE MUSIQUES & ARTS	70 000€	35000€	35000€
HARMONIE AVENIR MUSICAL	3 000€	1500€	1500€
AUDACIEUSE DU MAS	1 440€	720€	720€
CHŒUR ONDAINE	1 000€	500€	500€
FESTYVOCAL	6 500€	3250	3250€

ORGANISATION D'UN EVENEMENT CULTUREL	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 65 – 6574 – 311	1^{er} VERSEMENT 1^{er} TRIMESTRE 2026	2^e VERSEMENT 2^e TRIMESTRE 2026
AYA SENIORS	1 000€	500€	500€

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_44
Référence Nomenclature n°7.5

SUBVENTIONS DE MOINS DE 1 000€ :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT 2026
Pour le Partage de la Culture	260€
Salut Les Copains	300€
CLCS – Section Pyramide	210€
CLCS – Section Modéliste Ferroviaire	500€
Association Philatélique de l'Ondaine	600€
Association Firm'Scrabble	180€
Country Troup 42	250€
Amicale Franco Italienne	250€

ASSOCIATIONS MUSICALES	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2026
Société des Accordéonistes	2 000€

COOPERATION INTERNATIONALE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2026
Matam à cœur	700€

- Approuver la convention d'objectifs et de partenariat entre l'école de musique PÔLE MUSIQUES & ARTS DE FIRMINY et la Ville de Firminy pour l'année 2026, telle que rapportée en annexe ;
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

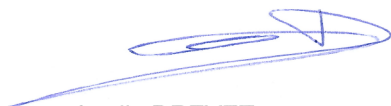
- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions de fonctionnement à l'Ecole de Musique, aux Associations à caractère artistique et culturel, à celle organisant un événement culturel, ainsi qu'à l'association ayant une mission de coopération internationale, au titre de l'année 2026 selon les modalités décrites dans les tableaux ci-dessus ;

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_44
Référence Nomenclature n°7.5

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de partenariat entre l'école de musique PÔLE MUSIQUES & ARTS DE FIRMINY et la Ville de Firminy pour l'année 2026 ;
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 3 Février 2026

La Secrétaire de Séance,



Leslie DREVET


Le Maire
Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 08/02/26.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI





COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_44
Référence Nomenclature n°7.5

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

**Attribution et versement - Subventions de fonctionnement à l'Ecole de
Musique et aux Associations à caractère artistique et culturel au titre
de l'année 2026**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 27 Janvier 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 3 Février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 13), Mme DREVET Leslie, M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel (jusqu'à 21 h), Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 04), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à Mme MOUNIER Béatrice, M. MAZARI Nabil à M. LUYA Julien, Mme COLOMBET Lyla à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. ZEDDA Marc à M. MADO Patrick, M. VALLER Daniel à M. ROBERT Loïc (à partir de 21 h), Mme FILLoux Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc.

SECRETAIRE DE SEANCE : Leslie DREVET.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	25
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33